

OBJET : Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2018

2018 DFA 16

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 ont été établies à :

- pour le budget d'investissement :
 - 7 539,44 M€ pour les autorisations de programme ;
 - 2 296,41 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- pour le budget de fonctionnement à 5 634,41M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
 - à 7 366,07 M€ pour les autorisations de programme,
 - à 2 296,26 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- le budget de fonctionnement à 5 615,48 M€.

En fonctionnement, cette décision modificative est consacrée pour l'essentiel à la prise en compte de l'annulation de la concession de services des panneaux d'affichage de la Ville de Paris (24 M€ équilibrés en dépenses et en recettes du fait de la constitution d'une provision au BP 2018) et au financement de l'extension de la gratuité du Navigo Émeraude Améthyste à l'ensemble des séniors et personnes en situation de handicap éligibles selon les conditions fixées par le règlement

municipal des prestations d'aides sociales facultatives de la Ville de Paris, dont la modification est présentée par ailleurs au Conseil de Paris (+ 6 M€).

En investissement, la majeure partie des inscriptions proposées dans le cadre de cette décision modificative est liée aux mouvements techniques d'annulation des reliquats d'autorisations de programme d'opérations achevées ou en voie d'achèvement auxquels il est procédé chaque année, avec en outre la perspective du passage au 1^{er} janvier 2019 en M57 dans le cadre de la fusion de la Ville et du Département.

Les opérations techniques d'annulation des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2017 se montent à -37,34 M€ en dépenses et -53,74 M€ en recettes. Des ajustements sont également réalisés sur les autorisations de programme, aboutissant à un solde de -136,02 M€.

Enfin, des inscriptions sur les crédits de paiement sont proposées pour un montant, équilibré en dépenses et en recettes, de -0,15 M€.

□□□□
□□□
□

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	P.4
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.4
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	P.5
SOUS-TITRE II – AJUSTEMENTS D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.8
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	P.10
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	P.11
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES	P.11
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE	P.11
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	P.12
TITRE I – LES RECETTES.....	P.13
TITRE II – LES DÉPENSES.....	P.14
3^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 (Document budgétaire)	
PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 (Individualisation des autorisations de programme)	

1^{ère} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 ont été établies comme suit :

- à 7 539,44 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 2 296,41 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative n°1 plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à :

- -37,34 M€ en dépenses ;
- -53,74 M€ en recettes pour les annulations des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2017 ;
- -136,02 M€ pour les ajustements sur les autorisations de programme ;
- -150,00 k€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 7 366,07 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 296,26 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Titre 1 : Les autorisations de programme

Il est proposé l'annulation de 190,49 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 53,74 M€ en recettes. Au sein des annulations d'autorisations de programme, 37,34 M€ s'accompagnent d'un passage à caducité, et 153,15 M€ portent sur des réajustements de montant sans changement de statut.

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BP 2018. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 1 ^{er} janvier 2018 et le 7 mars 2018
0	Services Généraux	-300 000
8	Transports	+300 000
TOTAL GENERAL		0

Ces mouvements ont permis le financement de l'entretien des fourrières.

I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde, et, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. En outre, l'information des maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées a été réalisée lors de la Conférence de Programmation des Equipements 2017.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant ainsi la possibilité de liquider les sommes restant à verser.

Fonction	Libellés	Montant annulations AP proposés à caducité DM1 2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services Généraux	-851 066,36	-
1	Sécurité	-914,90	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-9 118 384,22	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-8 028 317,82	-4 619 849,06
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-4 136 006,20	-1 540 000,00
5	Aménagement des territoires et habitat	-12 389 127,52	-618 569,22
6	Action économique	-1 179 303,18	-
7	Environnement	-1 336 601,40	-270 000,00
8	Transports	-301 070,07	-46 688 515,14
TOTAL GENERAL		-37 340 791,67	-53 736 933,42

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 18,30 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) et d'investissement localisé et 19,05 M€ sur autorisations de programme de projet.

Fonction	Libellés	Montant annulations AP proposés à caducité DM1 2018			
		IL	Plan	Projet	Total général
0	Services Généraux	-	-578 346,90	-272 719,46	-851 066,36
1	Sécurité	-	-914,90	-	-914,90
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-2 156 201,08	-120 013,87	-6 842 169,27	-9 118 384,22
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-4 063 761,20	-561 689,73	-3 402 866,89	-8 028 317,82
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-678 087,46	-296 349,79	-3 161 568,95	-4 136 006,20
5	Aménagement des territoires et habitat	-511 765,03	-8 192 019,74	-3 685 342,75	-12 389 127,52
6	Action économique	-	-109 198,22	-1 070 104,96	-1 179 303,18
7	Environnement	-	-816 936,26	-519 665,14	-1 336 601,40
8	Transports	-150 374,15	-59 784,55	-90 911,37	-301 070,07
TOTAL GENERAL		-7 560 188,92	-10 735 253,96	-19 045 348,79	-37 340 791,67

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-12,39 M€

Parmi les 3,69 M€ d'AP de projet annulés, 1,44 M€ correspondent aux travaux sur les Grands Boulevards. 2,22 M€ concernent des reliquats de projets d'espaces verts livrés, dont 1,05 M€ pour la première phase de la Petite ceinture sur le tronçon du 15^e arrondissement.

En outre, pour les AP de plan, 7,62 M€ concernent des opérations d'acquisitions foncières, achevées, en vue de la construction de logements.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....-9,12 M€

Sur les 9,12 M€ d'annulation, 6,84 M€ concernent des caducités d'AP de projet.

Il s'agit des millésimes anciens (2008 à 2011) portant notamment sur la Sorbonne (5^e), le groupe scolaire Plaine - Grands champs (20^e) et Keller Bullourde (11^e)

Sur les dépenses récurrentes des équipements scolaires, les annulations concernent notamment les reliquats d'autorisations de programme pour l'entretien et le matériel des établissements du 1^{er} degré (2,22 M€).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....-8,03 M€

Sur les 8,03 M€ d'annulation, 3,40 M€ concernent des caducités d'AP de projet, dont les opérations achevées du cinéma le Louxor (18^e) pour 1,81 M€ et du Carreau du Temple (3^e) pour 0,96 M€.

Concernant les AP de plan et IL, 4,01 M€ concernent l'entretien récurrent des équipements sportifs.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI).....-4,14 M€

Il s'agit pour 2,93 M€ de l'annulation de crédits pour des projets de crèches achevés. 0,79 M€ concernent l'entretien récurrent et l'acquisition de matériel.

ENVIRONNEMENT.....-1,34 M€

Sur ces 1,34 M€, 0,82 M€ concernent des AP de plan, avec notamment la fin du déploiement des colonnes à verre (-0,36 M€), ainsi que 0,52 M€ sur les AP de projet.

ACTION ÉCONOMIQUE.....-1,18 M€

Sur les 1,18 M€ annulés, 1,07 M€ concernent des AP de projet, dont 0,64 M€ pour l'Institut des Études Avancées.

SERVICES GÉNÉRAUX.....-0,85 M€

Sur les 0,86 M€, 0,58 M€ sont des AP de plan, dont 0,20 M€ pour les frais d'insertion. 0,28 M€ concernent des AP de projet.

Recettes

En recettes, l'annulation de 53,74 M€ porte surtout sur des AP de projet, à hauteur de 53,42 M€, les AP de plan représentant un montant de 0,31 M€.

Fonction	Libellés	Montant annulations AP proposés à caducité DM1 2018		
		Plan	Projet	Total général
0	Services Généraux	-	-	-
1	Sécurité	-	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-3 931,06	-4 615 918,00	-4 619 849,06
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-40 000,00	-1 500 000,00	-1 540 000,00
5	Aménagement des territoires et habitat		-618 569,22	-618 569,22
6	Action économique	-	-	-
7	Environnement	-270 000,00		-270 000,00
8	Transports		-46 688 515,14	-46 688 515,14
TOTAL GENERAL		-313 931,06	-53 423 002,36	-53 736 933,42

TRANSPORTS.....-46,69 M€

La caducité porte sur un ancien millésime 2007 concernant les projets de bus dont le Mobilien.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....-4,62 M€

Les caducités portent sur d'anciens millésimes de projets antérieurs à 2013 :

- 2,95 M€ pour le centre sportif Carreau du Temple (3^e) ;
- 0,85 M€ pour le centre sportif Beaujon (8^e) ;
- 0,65 M€ pour le centre sportif Pajol (18^e).

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI).....-1,54M€

Ces crédits correspondent principalement à l'AP de projet relative à la Crèche Gustave Geoffroy (13^e).

II. Ajustements d'autorisations de programme

La présente décision modificative soumet des ajustements d'AP au Conseil de Paris, résultant en un solde de -136,02 M€ en dépenses. 153,15 M€ concernent des ajustements, en complément des passages à caducité, et 17,12 M€ correspondent à de nouvelles inscriptions.

Fonction	Libellés	Ajustements DM1 2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services Généraux	-7 920 333,30	
1	Sécurité	-200 000,00	
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-21 967 000,00	
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	834 000,00	
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-1 327 000,00	
5	Aménagement des territoires et habitat	-44 914 951,70	215 000,00
6	Action économique	-10 548 630,00	
7	Environnement	-40 000 000,00	
8	Transports	-9 978 382,00	
TOTAL GENERAL		-136 022 297,00	215 000,00

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-44,91 M€

Un ajustement de -40,00 M€ concerne l'AP de projet des Halles correspondant à l'ajustement du stock d'AP au solde des derniers paiements à effectuer. Pour les mêmes motifs, une diminution de 3,00 M€ pour le comblement de la trémie de la Samaritaine (1^{er}) et -1,5 M€ pour les abords de voirie des secteurs Lilas et Vanves.

ENVIRONNEMENT.....-40,00 M€

L'AP concernant le schéma directeur d'implantation des garages est de même ajustée à la baisse de 40,00 M€.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....-21,97 M€

Il est proposé un ajustement à la baisse de -27,90 M€ concernant les travaux dans les établissements d'enseignement supérieur, afin d'actualiser les crédits ouverts aux dernières actualisations des coûts. Cela concerne notamment l'ESPCI (-10,00 M€), Censier (-10,00 M€) et la Sorbonne (-3,00 M€).

Concernant les établissements scolaires, une réduction de 4,00 M€ est constaté pour l'école polyvalente du secteur Chapelle international (18^e). Parallèlement, il est procédé à l'inscription de 10,03 M€ de crédits nouveaux, avec notamment 6,10 M€ pour l'entretien et le matériel, ainsi que le programme « Tous mobilisés », 2,40 M€ pour le projet de l'école Erlanger (16^e).

ACTION ÉCONOMIQUE.....-10,55 M€

Il s'agit de réductions partielles d'AP afin d'ajuster leurs montants aux programmes :

- -8,00 M€ sur Vital'Quartier ;
- -1,48 M€ pour les expérimentations dans le cadre de la « Ville intelligente ».

TRANSPORTS.....-9,98 M€

10,00 M€ sont annulés pour l'extension du T3 vers La Chapelle et 3,00 M€ sur la charte de logistique urbaine.

Il est, par ailleurs, proposé l'inscription de 3,00 M€ pour les travaux effectués pour le compte de tiers.

SERVICES GÉNÉRAUX.....-7,92 M€

Un ajustement de -3,10 M€ concerne les AP du schéma directeur informatique. 3,00 M€ sont annulés sur l'opération achevée de la Halle Pajol (18^e). Et 1,28 M€ correspondent à un transfert de la ville vers le département, pour le projet « Ecole de rêve » du budget participatif.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI)..... -1,33 M€

L'opération sur la crèche rue d'Haxo (20^e) est réduite de 1,70 M€ suite à l'actualisation des coûts, de même pour la crèche Beaujon (8^e), réduite de 0,40 M€.

En marge, 0,77 M€ supplémentaires sont proposés pour des travaux d'accessibilité et d'entretien.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....0,83 M€

4,30 M€ sont annulés pour les projets achevés du 104 Aubervilliers et du Théâtre 13.

Parallèlement, 3,60 M€ sont votés pour la construction d'un gymnase dans le secteur Chapelle international (18^e). 0,58 M€ supplémentaires sont ajoutés pour l'acquisition des collections des bibliothèques, ainsi que 0,47 M€ pour l'installation d'un monument à la mémoire des morts de la première guerre mondiale sur les berges de Seine.

III. Situation des autorisations de programme en cours

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2018 au Conseil de Paris de décembre 2017, le montant

net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élevait à 7,54 Mds€ pour la pour la Ville.

À l'issue de l'adoption de la présente décision modificative, il sera ramené à 7,37 Mds€ pour la Ville.

Bilan des autorisations de programme municipales

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de 173,36 M€ en dépenses et 53,52 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 7 366,07 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2018		7 539 435 755,87	
DM1	Annulations d'AP	-173 363 088,67	-2,3%
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		7 366 072 667,20	

Fonction	Libellés	Stock net après BP 2018	DM1 2018			Stock net après DM1 2018
			Annulations d'AP	Mouvements DM1	Total DM1 2018	
0	Services Généraux	635 260 368,30	-1 179 303,18	-9 548 630,00	-10 727 933,18	624 532 435,12
1	Sécurité	42 165 033,12	-12 389 127,52	-44 914 951,70	-57 304 079,22	-15 139 046,10
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	778 628 806,70	-8 028 317,82	834 000,00	-7 194 317,82	771 434 488,88
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 088 464 380,15	-9 118 384,22	-21 967 000,00	-31 085 384,22	1 057 378 995,93
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	330 740 459,84	-1 336 601,40	-40 000 000,00	-41 336 601,40	289 403 858,44
5	Aménagement des territoires et habitat	3 699 892 895,31	-4 136 006,20	-1 327 000,00	-5 463 006,20	3 694 429 889,11
6	Action économique	146 372 536,24	-914,90	-200 000,00	-200 914,90	146 171 621,34
7	Environnement	291 872 198,68	-851 066,36	-8 920 333,30	-9 771 399,66	282 100 799,02
8	Transports	526 039 077,53	-301 070,07	-9 978 382,00	-10 279 452,07	515 759 625,46
TOTAL GENERAL		7 539 435 755,87	-37 340 791,67	-136 022 297,00	-173 363 088,67	7 366 072 667,20

Ces montants correspondent aux cumuls d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2016, soit le dernier compte administratif adopté. L'exécution 2017 n'en sera effectivement déduite qu'après l'adoption du compte administratif 2017

au Conseil de Paris de juin 2018.

Titre II - Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 150,00 k€ :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		-150 000,00	150 000,00
10	Dotations et fonds divers	0,00	150 000,00
23	Immobilisations en cours	-300 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	150 000,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE		0,00	-300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-300 000,00
TOTAL GENERAL		-150 000,00	-150 000,00

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Direction	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	-150 000,00	150 000,00
Patrimoine et architecture	150 000,00	0,00
Finances (services communs)	0,00	-4 919 021,08
Urbanisme	0,00	5 069 021,08
Logement et habitat	-300 000,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	-300 000,00
Finances (services communs)	0,00	-300 000,00
TOTAL GENERAL	-150 000,00	-150 000,00

I- Opérations réelles

Recettes

Il est proposé la réduction de 4,92 M€ de recettes réelles correspondant à l'actualisation du montant de FCTVA suite aux derniers chiffres de l'exécution 2017. 5,07 M€ sont inscrits en recettes suite au complément de prix perçu dans le cadre d'une opération de cession foncière.

II- Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	-300 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-300 000,00

L'autofinancement volontaire est réduit de 0,30 M€ en miroir de l'inscription en budget de fonctionnement.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget primitif adopté en décembre 2017, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2018 sont établies à 5 634,41 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à -18,93 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- Autres produits de gestion courante.....-18,93 M€

-18,93 M€

en dépenses :

- Charges à caractère général.....+0,30M€
- Autres charges de gestion courante-18,93 M€
- Autofinancement.....-0,30 M€

-18,93 M€

TITRE I – Les recettes

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Variation DM1 2018	Montant nouveau budget 2018
FISCALITE	3 677 720 319		3 677 720 319
Reversement de fiscalité MGP	980 242 403		980 242 403
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	857 082 147		857 082 147
Reversement DGF pour MGP	453 106 448		453 106 448
Concours de l'État	171 193 096		171 193 096
Autres participations	232 782 603		232 782 603
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 066 340 707	-18 930 979	1 047 409 728
PRODUITS FINANCIERS	22 026 024		22 026 024
PRODUITS SPECIFIQUES	250 000		250 000
ATTENUATION DE CHARGES	8 768 857		8 768 857
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 220 000		2 220 000
TOTAL	5 634 408 054	-18 930 979	5 615 477 075

L'inscription de -18,93 M€ proposée à la décision modificative n°1 de 2018 résulte des mouvements suivants :

Les produits d'exploitation diminuent de 18,93 M€ sous l'effet de deux mouvements combinés :

1. Une minoration de 24 M€ des recettes suite à l'annulation par le Conseil d'État de la procédure de passation de la concession relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI). La reprise de la provision de 24 M€ constituée en dépenses au BP 2018 permet de compenser cette diminution d'un point de vue budgétaire.
2. L'inscription d'une recette de 5,07 M€ liée à l'enregistrement d'un complément de prix dans le cadre de la vente d'un bâtiment intervenue en juillet 2013. Le schéma comptable est le suivant :
 - Encaissement d'une recette supplémentaire par l'émission d'un titre au crédit du compte 7588 « Produits exceptionnels divers » ;
 - Neutralisation du complément de prix perçu en section de fonctionnement par l'opération suivante : émission d'un mandat au débit du compte 65888 « Autres charges exceptionnelles » et d'un titre au crédit du compte 1021 « Dotation » ;
 - Inscription de la plus-value générée par ce complément de prix en section d'investissement : débit du compte 1021 « Dotation » par le crédit du compte 192 « Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations ».

TITRE II – Les dépenses

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Variation DM1 2018	Montant nouveau budget 2018
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 238 007 048		2 238 007 048
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	1 165 523 664	-21 349 088	1 144 174 576
Charges à caractère général	731 193 794	300 000	731 493 794
Autres charges de gestion courante	434 329 870	-21 649 088	412 680 782
* Subventions de fonctionnement	271 225 967	81 891	271 307 858
* Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)	163 103 903	-21 730 979	141 372 924
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	449 676 224	-300 000	449 376 224
Amortissements	338 100 000		338 100 000
Provisions			
Autofinancement	111 576 224	-300 000	111 276 224
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 087 955 872	2 718 109	1 090 673 981
Département de Paris	326 274 367	-3 281 891	322 992 476
Centre d'action sociale	349 889 750	6 000 000	355 889 750
Préfecture de Police	130 305 508		130 305 508
SYCTOM	102 100 000		102 100 000
Caisses des écoles	72 540 000		72 540 000
Crèches associatives	53 356 083		53 356 083
Enseignement privé	29 689 164		29 689 164
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000		20 000 000
CNRACL	3 801 000		3 801 000
CHARGES FINANCIÈRES	147 179 172		147 179 172
CHARGES SPECIFIQUES	13 000 000		13 000 000
ATTÉNUATION DE PRODUITS	533 066 074		533 066 074
TOTAL	5 634 408 054	-18 930 979	5 615 477 075

L'inscription de -18,93 M€ proposée à la décision modificative n°1 de 2018 résulte des mouvements suivants :

Les charges à caractère général progressent de 0,30 M€ en raison d'un ajustement technique entre chapitres des crédits à ventiler en cours d'exercice (voir ci-dessous « autres charges de gestion courante »).

Les subventions de fonctionnement progressent de 0,08 M€ sous l'effet combinée de deux facteurs :

1. Un ajustement technique entre collectivités de -0,22 M€ sur les contributions versées par la Ville à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) ; la part départementale de ces contributions est augmentée à due concurrence de la diminution sur le budget Ville.
2. La rectification d'une erreur matérielle du BP 2018 pour 0,30 M€ sur les travaux d'astreintes ayant conduit à inscrire les crédits en budget d'investissement au lieu du fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 21,73 M€ sous l'effet de :

1. La reprise de la provision technique de 24 M€ liée au risque contentieux relatif à la concession de services des panneaux d'affichage de la Ville de Paris ;
2. La diminution des charges de gestion courante à ventiler en cours d'exercice à hauteur de 2,80 M€ dont 2,50 M€ afin de financer l'extension de la gratuité du Navigo Émeraude Améthyste (NAM) à l'ensemble des seniors et personnes en situation de handicap éligibles selon les conditions fixées par le règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives de la Ville de Paris (+ 6 M€) ; 0,3 M€ relèvent d'un ajustement technique avec le chapitre des charges à caractère général ;
3. L'inscription de 5,07 M€ dans le cadre de l'enregistrement du complément de prix sur l'opération de cession citée ci-dessus.

La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) progresse de 6 M€ afin de financer la mesure d'extension de la gratuité du Navigo Émeraude Améthyste.

La contribution de la Ville au Département diminue de 3,28 M€ en raison de l'ajustement technique réalisée sur les contributions à l'AGOSPAP et à l'ASPP (voir ci-dessus).

Les prélèvements sur ressources diminuent de 0,3 M€ en raison de l'ajustement de l'autofinancement liée à la correction d'imputation du BP 2018 sur les travaux d'astreintes.